

## Communiqué de presse

Les Chefs de missions de l'Union européenne au Burundi et les Représentants du Gouvernement du Burundi ont tenu le 23 janvier 2015 une réunion du dialogue politique en conformité avec l'article 8 de l'Accord de Cotonou.

Après celle tenue les 17 octobre et 9 décembre derniers, cette réunion s'inscrit dans le cadre de l'intensification du dialogue politique entre les deux parties. Elle a permis des échanges approfondis sur la préparation des élections de 2015, la situation sécuritaire et plusieurs affaires judiciaires en cours.

Concernant les élections, les Chefs de missions de l'Union européenne ont insisté sur la nécessité de poursuivre dans la voie de l'ouverture et du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes au processus électoral, en particulier telle qu'elle a été initiée lors de la réunion d'évaluation de l'enrôlement du 22 décembre. Ils ont appelé chacune des parties prenantes à faire preuve de leur sens des responsabilités, en particulier dans la perspective de la tenue de l'atelier d'évaluation de l'enrôlement et de la mise en œuvre des mesures correctives qui seront adoptées. Ils ont rappelé l'importance du respect du calendrier constitutionnel pour la tenue des différents scrutins.

Concernant la situation sécuritaire, les Chefs de missions de l'Union européenne ont à nouveau exprimé leur préoccupation à propos des événements violents qui se sont produits dans les provinces de Cibitoke et de Ruyigi, et sur leur impact sur la stabilité du pays en cette période pré-électorale ; ils ont réitéré leur souhait de voir les enquêtes, non seulement sur les commanditaires mais aussi sur le comportement des forces de sécurité, être menées à leur terme dans la plus grande transparence et le respect des règles de l'Etat de droit.

Concernant les affaires judiciaires, les Chefs de missions de l'Union européenne ont exprimé leur préoccupation devant, d'une part, les atteintes aux droits des personnes prévenues ou condamnées ainsi qu'aux droits de la défense dans plusieurs affaires, en particulier celles des militants du parti MSD, et, d'autre part, l'impact politique de certaines condamnations dont celle de M. Frédéric Bamvuginyumvira. A propos de l'arrestation et incarcération du Directeur de la radio RPA, ils demandent que l'affaire soit traitée dans le strict respect de la légalité, en particulier de la loi sur la presse et des principes constitutionnels de liberté d'expression et d'opinion. Ils appellent les autorités, conformément aux nombreux appels, nationaux et internationaux en ce sens, à remettre en liberté le Directeur de la radio RPA. Ils ont également exprimé leur préoccupation sur l'impact politique de cette affaire à quelques mois des élections.

Le Gouvernement du Burundi a fait part, dans le cadre du dialogue et de la concertation engagés sur l'enrôlement des électeurs, de la réunion tenue le 22 janvier 2015 entre la CENI et les parties prenantes dans l'objectif de dégager une vision commune sur la préparation de l'Atelier d'évaluation de l'enrôlement électoral et sur la participation inclusive à cet Atelier. Il a ainsi été décidé que l'Atelier se tiendra aux dates du 28 et 29 janvier 2015.

Le Gouvernement du Burundi a rassuré que, pour sa part, il est bien disposé à tout mettre en œuvre pour que les conclusions issues de cet Atelier soient traduites en actes concrets. Il a affirmé que les premières élections auront lieu en mai 2015 tel que prévu.

Au sujet des événements de Cibitoke, le Gouvernement du Burundi a indiqué que la situation sécuritaire est complètement assainie dans cette partie du pays. Le chef du groupe qui a mené

l'attaque est aujourd'hui connue et les combattants identifiés ainsi que leurs provinces d'origine. Les investigations se poursuivent au niveau judiciaire dans la transparence et les résultats seront dûment communiqués au public. Quoique graves, ces événements ne peuvent causer aucune inquiétude sur le processus électoral. Le Gouvernement du Burundi a demandé aux Chefs de missions de l'Union Européenne d'être proactifs dans cet exercice d'identification des commanditaires de ces événements.

Le Gouvernement du Burundi a rappelé ses engagements internationaux en matière de défense et de protection des droits humains, notamment le droit à une justice équitable, le droit de recours devant les juridictions supérieures, le droit des détenus à un traitement humain, le droit de la défense. Ces droits sont par ailleurs consignés dans la Loi fondamentale de la République du Burundi et tous les citoyens sont tenus de s'y conformer. Les cas de justice ci-haut évoqués par la partie européenne sont de ce fait traités conformément à la loi.

Le Gouvernement du Burundi a demandé aux Chefs de missions de l'Union Européenne d'aider à la professionnalisation de la presse burundaise. Il a exprimé son souhait que le Directeur de la RPA accepte de collaborer avec la police afin que le criminel des trois sœurs religieuses soit appréhendé.

Les deux parties ont enfin convenu de poursuivre leurs échanges sur toutes les questions abordées, dans la perspective de recherche de solutions propres à garantir un environnement serein à l'approche des échéances électorales, et de tenir une nouvelle réunion de dialogue dans un mois.

Ont participé :

Pour le Gouvernement du Burundi :

- S.E. le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale
- S.E. le Ministre de l'Intérieur
- Monsieur le Président de la CENI
- Monsieur le Conseiller principal à la Présidence chargé de la communication
- Monsieur le Conseiller à la 1<sup>ère</sup> Vice-présidence

Pour l'Union européenne:

- S.E.M. l'Ambassadeur de l'Union européenne
- S.E.M. l'Ambassadeur d'Allemagne
- S.E.M. l'Ambassadeur de Belgique
- S.E.M. l'Ambassadeur de France
- S.E.M. l'Ambassadeur du Royaume Uni, en résidence à Kigali
- Monsieur le Chargé d'Affaires des Pays-Bas

Le 27 janvier 2015